

Image not found or type unknown



Intérim et requalification

Par **faconeure**, le **12/10/2010** à **18:28**

Bonjour,rnrnrnJ'aimerais savoir si une mission intérompu sous le prétexte qu'il y a trop d'interimare est légal et si un contrat envoyer plus de 10 jours après l'intéruption de la mission se requalifie en CDI et si oui quelles sont les sommes que je dois réclamer.rnrnCordialementrnrnFaconeur